

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 26 février 2024

Affaires générales

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Affaires générales - Interpellation citoyenne (ROI : articles 73 à 78).

Prend connaissance du courriel du 09 février 2024 de Madame [REDACTED], domiciliée à Beauvechain, [REDACTED] agissant au nom du collectif citoyen regroupant six associations citoyennes (AEB, AESAHM, BZV, Citoyens 1320, le Comité Saint-Corneille et Touche pas à ma cascade) et sollicitant l'interpellation du Collège communal en séance publique et ayant pour objet l'aménagement du territoire à Hamme-Mille.

Cette interpellation est sollicitée en vertu de l'article L1122-14 §2 à §6 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation et des articles 73 à 78 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Le Collège communal, en séance du 13 février 2024, a déclaré cette interpellation recevable.

L'interpellation a été libellée sous la forme suivante:

"Mme la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins et conseillers communaux,

Je prends la parole au nom du collectif citoyen qui regroupe 6 associations citoyennes de notre commune, à savoir : AEB, AESAHM, BZV, Citoyens 1320, le Comité Saint-Corneille et Touche pas à ma cascade.

Depuis quelques mois, les projets immobiliers d'envergure se multiplient à une cadence effrénée : certains, dévastateurs, s'ils devaient être menés à bien ; d'autres, légitimes, mais démesurés ; tous, discordants, leur gestion au cas par cas constituerait une sérieuse menace pour nos villages.

Hamme-Mille, en particulier, totalise déjà 10 projets ambitieux et d'autres se profilent à l'horizon....

Menaces sur l'environnement et sur l'intégration urbanistique harmonieuse, artificialisation des sols, risques d'inondation et de ruissellement, menaces sur le patrimoine bâti même quand il est repris et épinglé comme « important » à l'IPIC, menaces sur le patrimoine paysager, ... bref menaces sur la ruralité de nos villages.

Le but, ici, n'est pas d'inventorier tous ces projets ; la liste a été publiée et votre service Urbanisme la maîtrise parfaitement.

Nos villages, vous et nous y tenons, les aimons, aimons l'esprit qui y règne depuis des décennies, dans le respect des valeurs qui le sous-tendent.

Nous ne souhaitons pas voir leur identité galvaudée par la voracité de promoteurs immobiliers ou architectes sans scrupules, par l'avantage égoïste et immédiat du profit économique ou de l'opportunisme politique.

Si tous ces projets sortent de terre, la densité va s'envoler et nous serons confrontés à de sérieuses nuisances. Le point de non-retour, malheureusement, sera franchi !

Les 6 associations de citoyens dont je suis le porte-parole, ont tiré la sonnette d'alarme, en vous adressant un manifeste, il y a plus de 2 mois. Nous espérons un écho favorable de votre part ou au minimum une réponse polie.

Malheureusement, en échange, nous n'avons entendu qu'un silence assourdissant !

De leur côté, des citoyens également, vous transmettent régulièrement leurs observations, leurs réactions par rapport à des demandes de permis ou des avis d'annonce de projet. Leur démarche reste désespérément sans réponse...

Dès lors, tous, nous nous questionnons, et la confiance en prend un coup.

Une situation qui nous attriste et nous déstabilise dans cette période préélectorale si sensible.

Cette politique de l'autruche nous interpelle !

C'est pourquoi, nous vous demandons fermement d'avoir la lucidité, le courage, la détermination et la volonté politiques de reconnaître l'importance de la situation. Devant ce risque de laisser libre cours à un aménagement incohérent de notre territoire, nous vous demandons d'avoir l'énergie de tout mettre en œuvre pour garantir la cohérence de l'aménagement de la zone péri-urbaine de Hamme-Mille.

Les outils d'urbanisme prévus dans le CoDT et dont la commune s'est dotée (GCU et SDC) constituent un cadre qui empêche les dérives urbanistiques. Ils font systématiquement l'objet de multiples écarts dont certains de grande ampleur. Je citerais 2 exemples, parmi d'autres, la crèche du CRFE qui présente une dizaine de dérogations et le projet Goossens, un bâtiment R+3, à toits plats et en fond de terrain, toutes mesures interdites par le GCU. Une autorisation éventuelle de votre part créerait un fâcheux précédent !

En définitive, une vision globale et le respect du cadre réglementaire de référence sont indispensables !

Dès lors, vu l'urgence et la nécessité d'éviter les dérives, nous vous demandons qu'à l'instar de nombreuses communes de Wallonie et du Brabant wallon - Jodoigne, Ottignies-Louvain, la-Neuve, Wavre, Mont-Saint-Guibert, Grez-Doiceau... et tout récemment Perwez - vous vous engagiez résolument à initier immédiatement et mener à son terme l'élaboration d'un S.O.L., Schéma d'Orientation Locale, sur Hamme-Mille, la principale concernée, cadre indispensable avant d'autoriser tout nouveau chantier.

Vu ce constat, pouvez-vous, comme élus représentant les citoyens de Beauvechain, « mettre le béton sur pause » et suspendre tout projet immobilier de grande ampleur le temps de définir, dans un processus réellement participatif, les besoins en matière de logements, de services et d'infrastructures ainsi que le cadre de l'aménagement et d'un développement harmonieux de l'avenir de Hamme-Mille, au travers d'un S.O.L. ?

Mme la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins et conseillers communaux, nous vous remercions de l'attention accordée à cette question brûlante d'actualité au vu des nouveaux défis et orientations urbanistiques. Et ce, au nom des 6 associations, des centaines de leurs membres et sympathisants, et des nombreux citoyens qui adhèrent à notre démarche."

Après avoir rappelé les prescrits du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, notamment, l'article 76 qui stipule:

"Les interpellations se déroulent comme suit:

- elles ont lieu en séance publique du conseil communal;
- elles sont entendues dans l'ordre de leur réception chronologique par le bourgmestre;
- l'interpellant expose sa question à l'invitation du président de séance dans le respect des règles organisant la prise de parole au sein de l'assemblée, il dispose pour ce faire de 10 minutes maximum;
- le collège répond aux interpellations en 10 minutes maximum;
- l'interpellant dispose de 2 minutes pour répliquer à la réponse, avant la clôture définitive du point de l'ordre du jour;
- il n'y a pas de débat; de même l'interpellation ne fait l'objet d'aucun vote en séance du conseil communal;
- l'interpellation est transcrite dans le procès-verbal de la séance du conseil communal, lequel est publié sur le site internet de la commune",

Madame Anne-Marie VANCATER, Présidente, invite Madame [REDACTED] domiciliée à Beauvechain, [REDACTED] à prendre la parole qui lit le texte susvisé de l'interpellation et pose sa question.

"Pouvez-vous, comme élus représentant les citoyens de Beauvechain, « mettre le béton sur pause » et suspendre tout projet immobilier de grande ampleur le temps de définir, dans un processus réellement participatif, les besoins en matière de logements, de services et d'infrastructures ainsi que le cadre de l'aménagement et d'un développement harmonieux de l'avenir de Hamme-Mille, au travers d'un S.O.L. ?"

Madame Carole GHIOT, Bourgmestre, répond:

"..."

Madame Anne-Marie VANCATER, intervenante, donne la parole à Madame [REDACTED] pour répliquer pendant deux minutes aux réponses de Madame Carole GHIOT, Bourgmestre:

"..."

L'intervention est clôturée.

PROJET